

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 34

MONTREAL, JEUDI 11 FÉVRIER 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

La vente de Provigo

Un coup de maître

Gérard Bérubé

D'un strict point de vue financier, la vente d'Univa (Provigo) à la banque d'affaires new-yorkaise Blackstone Capital Partners est un coup de maître de Bertin Nadeau qui, à défaut d'afficher des qualités d'épicière, fait valoir ses talents de financier.

Acculé au pied du mur par un niveau d'endettement devenu brûlant et par des échéances de remboursement serrées, le holding propriétaire du géant de l'alimentation au Québec a réussi à créer une situation où, d'un strict point de vue financier, tout le monde gagne au Québec.

Et, toujours d'un strict point de vue financier, Bertin Nadeau fait ressortir au grand jour le peu de moyens dont disposent les Québécois pour soutenir leurs ambitions. Même la puissante Caisse de dépôt pourra difficilement répondre aux appels des nationalistes économiques d'autant plus que l'autre actionnaire important, la famille Sobey avec 25% des actions en circulation, a qualifié le prix offert de raisonnable.

La Caisse semble coincée. D'une part, elle ne peut détenir plus de 30% du droit de vote d'une entreprise. D'autre part, elle a encore fraîchement en mémoire la déconfiture du dossier Steinberg. Pour retenir Provigo, il lui faudrait injecter 825 millions\$ dans l'aventure, avec ou sans l'aide d'un investisseur institutionnel, et dénicher un autre Michel Gaucher.

Blackstone a su capitaliser sur cette plaie encore béante pour se lancer à l'assaut de Provigo. La mésaventure de la Caisse de dépôt dans le dossier Steinberg n'a pas impressionné les Américains quant aux capacités de l'institution à mener avec succès un LBO («acquisition par démantèlement»).

En cédant son bloc de 26% dans Univa (Provigo), Unigesco reçoit la rondelette somme de 246 millions\$. Le gain en capital, net d'impôt, sur son placement dans Provigo atteindra 56 millions\$.

Du coup, la valeur comptable par action du holding passera de 3,17\$ à plus de 5,25\$. La moitié des 400 millions\$ de dette d'Unigesco sera rayée, dont les 60 millions\$ promis à un remboursement imminent. «Sans la vente de Provigo, Bertin Nadeau n'aurait pu convaincre ses banquiers de commettre davantage de fonds dans l'entreprise», insiste Michel Tessier, analyste chez Tassé & Associés. Il n'avait plus le choix.

La Caisse de dépôt ne sera pas laissée pour compte non plus. En acceptant de céder son bloc de 13,5%, elle recevrait 176 millions\$ et dégagerait un gain en capital d'environ 150 millions\$, qui s'ajoute à un dividende annuel atteignant 3 millions\$ l'an dernier. C'est la différence entre un coût net inférieur à 1\$ l'action, et l'acceptation d'un prix unitaire de 11\$.

Le risque de l'aventure Provigo est transféré aux Américains. Blackstone injecterait 300 millions\$ en contrepartie d'une participation de 80% dans la nouvelle société devant chapeauter le géant québécois de l'alimentation. Unigesco et un autre partenaire y engageront 75 millions\$ pour conserver un poids de 20%, et un droit de premier refus lors de la revente éventuelle des actions de Provigo détenues par l'actionnaire majoritaire.

Si Unigesco s'est engagée à y commettre 40 millions\$, l'on s'accorde pour dire que la Caisse de dépôt sera tentée de combler la différence, ne serait-ce que pour veiller à la sauvegarde des intérêts nationaux.

Blackstone, pour sa part, fait le pari qu'elle pourra revendre son placement à profits. Elle fait le pari qu'elle connaît mieux l'entreprise que les autres investisseurs, que Provigo vaut plus que le prix dicté par le marché. Pour amplifier son rendement potentiel, elle n'hésiterait pas à recourir à l'effet de levier en recourant à un financement externe de 1,25 milliard\$.

Unigesco a réalisé sur Provigo un rendement de 30% sur sept ans, sans compter les dividendes. L'Américain croit être en mesure de faire autant, sinon mieux en achetant Provigo au creux du marché, en plein marasme dans l'alimentation, à l'aube d'une reprise économique, dans l'attente des premières retombées de la rationalisation qui a conduit au démantèlement de la chaîne alimentaire Steinberg. L'action de Provigo n'a qu'à revenir à son sommet de 13\$ au cours de la prochaine année et Blackstone pourrait empocher un rendement global, gain en capital et dividende, de 21%.


Le calcul de Blackstone est simple. Provigo, même à 11\$ l'action, double le rendement en dividende versé par les entreprises américaines comparables, un dividende qui pourrait croître de 35% d'ici à 1997. Elle paie environ 13 fois le bénéfice anticipé de Provigo, un bénéfice appelé à grossir, comparativement à un multiple moyen de 16,5 versé dans l'alimentation aux États-Unis. Le coussin est confortable.

Le risque est calculé, Bertin Nadeau sauve sa peau, et le contrôle de Provigo est appelé à revenir au Québec, si la Caisse de dépôt accepte de verser la police d'assurance de 35 millions\$.

VOIR AUSSI:

- Parizeau demande à la Caisse de dépôt de montrer les dents. Page A-4
- Claude Blanchet cherche une solution de rechange. Page A-5

INDEX

Les Actualités...A2	Idées.....A7	
Agenda culturel...B7	Le Monde.....B3	
Annouces classées...B4	Montréal.....A3	Météo
Avis publics.....B2	Mots croisés.....B2	
Culture.....B8	Politique.....A4	Ensoleillé.
Économie.....A5	Société.....B1	
Éditorial.....A6	Les Sports.....B6	Max.: -10.
		Détails en B2

SOCIÉTÉ

La nouvelle culture publicitaire

PAGE B-1



ACTUALITÉS

La famille Kordic poursuit pour 1,8 millions\$

PAGE A-2



MONTREAL

Un super-scanner pour l'Institut de neurologie

PAGE A-3

Des fonctionnaires dans le marché noir du renseignement confidentiel

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les fichiers de renseignements personnels du gouvernement sont des paniers percés. Le vérificateur général a déjà mis en lumière les lacunes des systèmes de sécurité des banques de données. LE DEVOIR a pu expérimenter le marché noir du renseignement personnel. C'est, au Québec, un marché florissant. Deux enquêteurs privés, complètement indépendants l'un de l'autre, ont accepté de collaborer avec nous. Et trois citoyens cobayes nous ont permis de faire enquête sur eux.

Des fonctionnaires paient leurs informateurs avec des renseignements confidentiels. LE DEVOIR a tenté l'expérience. Ça marche...

Nous avons fourni à nos deux enquêteurs le nom et le numéro d'assurance-sociale de nos cobayes. Quelques jours plus tard, ils nous ont communiqué l'adresse, le numéro de téléphone, la date de naissance de nos amis ainsi que, le cas échéant, l'âge des enfants,

le montant des prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage qui leur sont ou leur ont été versées et pendant combien de temps, le numéro d'aide sociale, le numéro de permis de conduire, le contenu du dossier conducteur (points d'inaptitude) détenu par la Société de l'assurance-automobile, le contenu de leur dossier à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Nos cobayes nous ont certifié n'avoir jamais communiqué avec ces détectives et n'avoir fait l'objet d'aucune enquête dans leur entourage.

VOIR PAGE A-8 : FONCTIONNAIRES



Les USA prêts à s'engager en Bosnie



PHOTO AP

Ces deux soldats croates traversent une place dangereuse dans la partie ouest de Sarajevo. Une auto épave peut servir de protection contre les francs tireurs, comme on le voit ici. Les Bosniaques pourraient connaître enfin un répit si le projet d'intervention sous couvert de l'OTAN et des Nations unies aboutit.

Une opération de pacification pourrait voir le jour sous l'égide de l'OTAN et de l'ONU

AFP, REUTERS ET LE DEVOIR

Les États-Unis sont désormais prêts à jouer du muscle dans les Balkans. Après les fortes tendances à la retenue des prédécesseurs républicains, voici venu le temps de l'interventionnisme US devant l'horreur sanglante de la Bosnie-Herzégovine.

Le démocrate Bill Clinton a en effet déci-

dé hier d'engager son pays, si nécessaire, dans une opération militaire de pacification en ex-Yougoslavie sous l'égide de l'OTAN et des Nations unies.

Après avoir exprimé, au cours des dernières semaines, de fortes réserves sur le «plan de paix» des négociateurs Cyrus Vance et David Owen qui prévoit la division en dix provinces de la Bosnie-Herzégovine, les États-Unis se retournent et l'appuient dé-

sormais comme base de référence d'un règlement du conflit. Ils servent un sévère avertissement à la Serbie, appelant à un resserrement des sanctions économiques contre Belgrade et à la création d'un «tribunal de guerre» chargé de statuer sur les crimes commis en Bosnie-Herzégovine, qui s'étalent depuis des mois dans la presse in-

VOIR PAGE A-8 : BOSNIE

Assurance-chômage

Si on laisse son job, vaut mieux habiter le Québec

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Les conseils arbitraux, où sont entendus les appels des décisions des fonctionnaires de l'assurance-chômage, sont trop généreux au Québec et donnent trop souvent raison aux citoyens qui se sentent lésés par la machine bureaucratique.

C'est ce qu'estime la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada qui a commandé une étude en 1991, dont LE DEVOIR a obtenu copie, étude qui cherche à expliquer et à contrer ce phénomène au Québec.

Devant les résultats de cette étude qui n'approfondissait que la situation au Québec, le gouvernement a commandé l'an dernier une autre étude, plus complète celle-là, sur l'ensemble du pays, qui portait sur la même question: les chances qu'ont les citoyens des différentes provinces de gagner leur cause en appel contre l'assurance-chômage, a confirmé hier un fonctionnaire.

Intitulé *Étude sur les appels accueillis au conseil arbitral*, le document de 1991 démontre qu'il vaut mieux habiter au Québec que dans le reste du Canada quand on veut justifier l'abandon volontaire d'un emploi et éviter d'être privé de prestations pour une période de 7 à 12 semaines, mesure punitive actuelle que le bill C-105, une fois adopté, changera pour la perte de toute prestation.

«La situation est la même au

VOIR PAGE A-8 : JOB

Le débat sur l'assurance-chômage fait des remous

Des dissidents très encombrants

La discipline de parti pose un problème aigu aux conservateurs

CHANTAL HÉBERT
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Symptôme de la tourmente politique engendrée par le débat sur le bill C-105 sur l'assurance-chômage, des députés conservateurs du Québec sont allés jusqu'à réclamer que leur gouvernement montre la porte à leurs collègues dissidents.

Selon des sources, l'hypothèse de bannir des banquettes des conservateurs les Jean-Pierre Blackburn, Guy St-Julien et autres qui entendraient voter contre le projet de loi de leur gouvernement en matière d'assurance-chômage a été évoquée au plus haut niveau du gouvernement ces derniers jours.

Les pressions en ce sens, rapporte-t-on, émanaient d'autres députés du Québec, dépités de voir leurs collègues mettre le gouvernement sur la sellette.

Elles sont devenues particulièrement fortes depuis que le député de Jonquière Jean-Pierre Blackburn a embarrassé les conservateurs la semaine dernière en votant avec l'opposition en faveur d'une motion blâmant le gouvernement pour le projet de loi C-105.

Hier à l'occasion de la rencontre hebdomadaire



Le député de Jonquière, Jean-Pierre Blackburn, risque d'être banni des rangs conservateurs avec ceux qui sont tentés de suivre sa dissidence.

PHOTO ARCHIVES

des députés conservateurs, le président du caucus du Québec André Harvey a réclaté des mesures punitives à l'égard des dissidents.

«Quand c'est nous autres mêmes qui se tirent dedans, c'est pas bon pour un parti qui s'en va en

élection. Le pire, c'est qu'ils parlent souvent en mon nom», s'impatientait publiquement hier le député montréalais Vincent Della Nocce au sujet des dissidents.

Hier midi, devant son caucus au grand complet, Brian Mulroney a cependant exclu d'avoir recours à de telles sanctions pour faire rentrer les dissidents dans le rang.

«Je ne prendrai pas une batte de baseball, ce n'est pas mon genre», aurait déclaré le premier ministre à ses troupes, selon des participants à la rencontre à huis clos.

Mais, alors que le gouvernement prévoit saisir la Chambre des communes d'un projet de loi C-105 à peu près inchangé dès la semaine prochaine, le maintien de la discipline du parti pose un problème aigu pour les conservateurs.

D'une part, au moins deux députés, Jean-Pierre Blackburn et Guy St-Julien, ne semblent pas devoir démorde de leur projet de voter contre le bill C-105 s'il n'est pas amendé. «S'ils veulent me mettre à la porte, qu'ils le fassent», affirme le député d'Abitibi pour montrer la fermeté de ses inten-

VOIR PAGE A-8 : DISSIDENTS

«Je ne prendrai pas une batte de baseball», dit le premier ministre.

É D I T O R I A L

Provigo, une autre histoire de grenouille

Jean-Robert Sansfaçon

La proposition d'achat d'Univa (Provigo) par le groupe financier new-yorkais Blackstone est sans doute le moindre de deux maux. Entre la vente définitive de Provigo à un concurrent étranger, et la prise de contrôle temporaire par un investisseur exclusivement intéressé à faire fructifier son argent, la seconde solution a l'apparence d'un sucre d'orge.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce Bertin Nadeau est un joyeux bricoleur d'échafaudages financiers. Lui qui, en 1985, prenait le contrôle de Provigo avec deux sous en poche, le voilà, plus endetté que jamais, qui s'apprête à vendre et à racheter à peu près le même bloc d'actions de Provigo.

La transaction est complexe. Une nouvelle compagnie créée par Blackstone (80 %) et Unigesco-Bertin Nadeau (20 %) achète toutes les actions de Provigo en circulation et paie les dettes. Le coût: 1,6 milliard\$, dont 1,2 milliard\$ empruntés, 325 millions \$ provenant des coffres de Blackstone et à peine 40 millions\$ de Unigesco. Mais Unigesco n'a pas cet argent, du moins pas encore. Elle ne l'aura que le jour de la vente de ses 250 millions\$ d'actions de Provigo... à elle-même et à son nouveau partenaire américain. C'est l'histoire du chien qui se mord la queue en essayant de se faire le plus de bien possible. Mieux, de l'opération il lui restera 210 millions\$ d'argent frais pour rembourser ses dettes du passé.

D'ici sept ans, Blackstone pourra revendre ses actions au prix le plus élevé possible. Si Unigesco est en mesure de les racheter, tant mieux. Sinon, elles seront écoulees sur le marché, ou vendues en bloc à un autre investisseur. C'est à ce moment seulement que nous saurons si Provigo sera toujours une chaîne de distribution québécoise.

Ce type de transactions effectuées avec très peu de capitaux et beaucoup d'emprunts est excessivement coûteux à cause des intérêts, et donc très risqué. Les Campeau, Gauthier l'ont appris à leurs dépens.

La seule motivation qui peut conduire Blackstone à emprunter 75 % de la somme investie, c'est l'espoir d'un rendement élevé. Un calcul rapide nous force à croire que les actions de Provigo devront doubler d'ici cinq ans pour satisfaire l'appétit de Blackstone. Est-il besoin d'ajouter que dans les conditions actuelles du marché de l'alimentation, les pressions sur Provigo et ses employés seront considérables.

Au royaume des bricoleurs financiers

Si Bertin Nadeau a dû pousser l'ingéniosité jusqu'à la limite, c'est qu'Unigesco était beaucoup trop endettée pour poursuivre normalement ses activités: 360 millions\$ de dettes, soit quatre fois plus que la valeur nette de l'entreprise.

Une série d'erreurs l'avait conduite au bord de ce gouffre. Erreurs de Pierre Lortie, ancien président vedette de Provigo, lors de l'achat de Sport Experts et de Distribution aux Consommateurs; erreurs aussi de la Caisse de dépôt qui, pour garder Provigo sous bannière québécoise, avait permis à Bertin Nadeau d'en prendre le contrôle en 1985. Lui qui n'avait ni expérience des grandes chaînes ni capitaux, s'était tout de même permis de récolter 85 millions\$ en vendant des actions de sa petite société dans l'euphorie du Régime d'épargne-action.

À 6,25\$ l'unité, ces actions qui ne valent plus que 1,25\$, ont coûté au bas mot une quinzaine de millions\$ en dépenses fiscales au gouvernement québécois, et occasionné des dizaines de millions de pertes pour les petits actionnaires d'Unigesco.

Le Parti québécois aura beau se scandaliser de ce qui arrive à Provigo, il devra se rappeler qu'il était au pouvoir en 1985 et qu'il n'est pas tout à fait étranger aux abus, effets pervers et déboires qui ont accompagné plusieurs investissements REA. C'est vrai que l'acquisition de Provigo par des intérêts américains n'est pas la meilleure nouvelle enten-

due cette année, d'autant plus qu'il n'y a pas que le contrôle qui traversera la frontière, il y a aussi les millions\$ en profits. Mais forcer la Caisse de dépôt à bloquer la transaction biscornue concoctée par Bertin Nadeau n'arrangerait rien. La Caisse n'a ni l'intérêt, ni les moyens de se substituer aux investisseurs privés dans ce dossier.

Après toutes les erreurs du passé, la solution la moins dramatique que nous puissions souhaiter pour Provigo, et pour le Québec, c'est que les prévisions de Bertin Nadeau se concrétisent et qu'Unigesco reprenne le contrôle de Provigo après le départ de Blackstone. Sinon, c'est la survie même de la chaîne et des milliers d'emplois qu'elle procure qui sont menacés.

Comment peut-on être Noir à Québec?

Gilles Lesage

L'apprentissage et la pratique du respect de l'autre et de la tolérance véritables ne sont pas faciles. M. Jacques Parizeau a appris à ses dépens, récemment, que le réalisme et la franchise dont il se targue, si bien intentionnés soient-ils, sont profondément blessants pour les Québécois qui ne sont pas de souche ou pure laine. Dans la même veine, le chef de cabinet de M. Jean Chrétien vient de faire une expérience semblable. Avec un résultat aussi malsain de part et d'autre.

Pour tenter de dissuader M. Boubacar Toure de se porter candidat à l'investiture libérale dans Beauport-Montmorency-Orléans, M. Jean Pelletier aurait fini par lui dire: «Le tissu sociologique québécois n'est pas encore assez évolué pour accepter la candidature d'un Noir. Il ne faut pas donner trop de bouchées aux Québécois», aurait ajouté l'ancien maire de Québec.

Reconnu pour son style direct et son franc parler, M. Pelletier ne nie pas ces propos. Il tente de les atténuer en les limitant aux Québécois de la capitale, d'abord, puis en expliquant que «la couleur ou la race ne peuvent influencer d'aucune manière le choix d'un candidat ou d'une candidate dans quelque région que ce soit au Canada». Pour lui et

son chef, M. Chrétien, l'incident est clos. A preuve, M. Toure est en lice et sera bien accueilli si les militants le choisissent candidat, mardi prochain.

Les propos initiaux de M. Pelletier sont aussi blessants pour ses concitoyens que pour M. Toure. Il est inquiétant de se faire dire ainsi que les Québécois de souche seraient rébarbatifs, sans autre examen, à élire un compatriote d'origine malienne. On préfère croire que le chef de cabinet libéral voulait plutôt réserver la place pour une femme, Mme Doris Dawson, soeur de l'ancien député Dennis Dawson. Mais alors une autre question surgit: pourquoi faire de la discrimination positive en faveur des femmes si elle doit se faire au détriment des minorités, visibles ou non?

Quoi qu'il en soit, l'incident est déplorable. Il démontre que la sensibilité est à l'endroit de l'ombre de la xénophobie, et que personne n'est à l'abri de propos blessants. Que ceux qui condamnent M. Pelletier sans appel se regardent et que celui qui n'a pas pêché...

Comme M. Parizeau, M. Pelletier se refuse probablement à être PC (*Politically Correct*). Il faut dire la vérité en politique, mais il y a le ton et la manière. Il n'est pas incorrect, à tout le moins, d'éviter les pelures de banane et de ne pas exacerber les tensions.

LETTRES

La planète des Québécois

En France, on l'a vue à Maastricht, des Portugais vivant à Poitiers depuis 22 ans n'avaient pas le droit de vote. Idem pour l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et pour toute l'Europe pourtant démocratique.

En Estonie, les Russes, qui font 30 % de la population, n'ont pas eu la chance de se prononcer sur l'indépendance du pays. Au Japon, les Coréens de la troisième génération n'ont pas le droit à la nationalité, encore moins au droit de vote.

Israël reçoit présentement 400 000 immigrants russes. Il serait impensable, inimaginable qu'un seul d'entre eux prenne partie pour les Palestiniens, encore moins qu'ils s'opposent au sionisme. Bref, le Québec est sur une autre planète.

À peine un tiers (37 %) des immigrants parlent notre langue et 92 % s'opposent de front, ouvertement et sans gêne, à notre projet d'indépendance nationale. Quelque part dans nos tripes nationales, on a tellement mal que personne n'en parle. Sauf monsieur, dernièrement.

Une fois n'est pas coutume. Mais pour combien de temps encore?
Marc Dubé
Québec

En avant Parizeau

Le traitement par les médias des derniers propos de M. Parizeau nous amène à nous questionner sur le véritable rôle du discours politique. Depuis quelques semaines, M. Parizeau nous dévoile son plan d'action pour mener le Québec à sa souveraineté en s'attardant à certains faits qui influenceront le calendrier politique (faiblesse d'un gouvernement minoritaire à Ottawa et faible partici-

pation des anglophones et des allophones au projet de souveraineté). Ses propos, bien que reflétant des réalités statistiques ont été interprétés comme des «gaffes politiques», car toute vérité, selon certains, ne semble pas bonne à dire.

Dans les pays occidentaux, nous faisons face à une grave crise de confiance envers nos élus. La population ne se sent plus représentée par des politiciens qui vivent de compromis tordus pour rester accrochés au pouvoir.

Cette crise est amplifiée par l'avènement du phénomène du *politically correct* qui amène les élus à demeurer sur la clôture, sans se compromettre et à rester dans les discours creux pour ainsi plaire à une plus grande partie de l'électorat.

Il est plus que temps que les citoyens puissent être informés des véritables intentions de nos élus. Pourquoi attendre les «coulages» scandaleux pour connaître la véritable opinion des politiciens? Pourquoi le PQ et M. Parizeau doivent-ils payer pour être en avance sur leur temps?

Robert Cardin
Sébastien Harvey, étudiants en droit
Université de Montréal
Montréal, 28 janvier 1993

L'impuissance relative de l'argent

Le référendum de l'automne dernier a coûté environ 300 000 000 \$ et les propagandistes du OUI ont eu à leur disposition la plus grande partie de tous ces millions. Pourtant, le NON a remporté la victoire haut la main d'un bout à l'autre du Canada: quel honteux gaspillage ont fait les gouvernements de l'argent du public, au nom de la soi-disant démocratie!

Le gouvernement a nommé un avocat de Montréal au salaire de 275 \$ l'heure, pour essayer de régler le différend qui existe entre le Québec et les indiens cris. D'autre part, certains juges canadiens se plaignent de ne pas être suffisamment rémunérés, malgré un traitement de 155 000 \$ par année.

Il règne, en Amérique, le Canada y compris, une mentalité matérialiste et hédoniste, qui croit, bien à tort, que tous les problèmes peuvent se résoudre par l'argent. Cependant, de multiples problèmes font bouillir de neige ou s'accumulent, de plus en plus, de jour en jour.

Plusieurs fonctionnaires, tant à Ottawa qu'à Québec, reçoivent plus de 100 000 \$ par année, ce qui n'empêche pas le chômage de subsister et de prendre de plus en plus d'ampleur et de gravité. Quand donc nos dirigeants et nos bureaucrates mettront-ils la main à la pâte afin d'agir concrètement pour le plus grand bien de toutes les classes de la population?

La pratique, ou l'histoire, du veau d'or, existe ailleurs que dans la Bible, puisque, de nos jours, plus que jamais, il y a encore d'innombrables, des millions même d'adorateurs de cet «animal», de l'argent ou de Mammon: loteries, bingos, rafles, tirages, etc., etc.

Les modes de vie matérialistes (je n'ose pas employer le mot civilisation) se sont toujours détruits eux-mêmes, dans le passé, et c'est ce qui s'en vient rapidement pour notre mode de vie actuel, lui aussi: *Materialism digs its own grave* (le matérialisme creuse sa propre tombe) est un axiome bien connu des historiens.

Jean-Paul Trudel
Écrivain et historien
Ottawa, 3 février 1993

L'APPROCHE PROVIGO

... C'EST POURTANT SIMPLE, TU M'DONNES UNE PIÂSTRE, AVEC LA PIÂSTRE, J'EMPRUNTE UN CINQ, J'TE REMETS TA PIÂSTRE... ON EST QUITTES! PIS, Y M'RESTE QUATRE PIÂSTRES POUR M'ACHETER UNE BIÈRE... HEU! À MANGER!



L'empire de Godzilla

Décidément, les dinosaures sont de bien curieuses bestioles. Voilà 65 millions d'années qu'ils ont disparu de la surface de la terre et jamais ils n'ont été aussi présents. Nos écrans, la devanture de nos magasins de jouets, la une de nos magazines sont peuplés de leurs silhouettes massives. Seraient-ils les détenteurs d'un secret?

On pourrait le croire tant est grande l'agitation autour de leur souvenir en cette conclusion de millénaire ou, dit-on, finira l'Histoire. Mais quel secret? La réponse se trouve sans doute dans la terreur originelle qu'inspirent leurs crocs acérés et le calme trompeur de leur masse qui, d'un coup, se hérissent. Pour combattre. Et tuer. Impitoyablement.

Car telle est la loi de la vie. La redoutable fascination des godzilla et autres *tyrannosaurus rex* de notre jeunesse se trouvait là, dans cet étalage de puissance aveugle et cruelle. La peur a toujours été un excellent moyen de dissuasion.

Les états-majors des deux blocs qui, alors se partageaient le monde le savaient bien, eux dont la puissance de feu risquait par une simple pression du doigt, de nous faire basculer dans ces recommencements du monde. La terreur de l'un nourrissait l'autre: Godzilla n'est pas né dans le pays d'Hiroshima sans raisons.

Les OVNIS et les Martiens qui soudain se sont mis alors à proliférer, ont la même origine. Leur nature androïde, Barthes et Jung nous l'ont démontré, n'était pas non plus innocente: il s'agissait de se rapprocher, d'humaniser le frère ennemi diabolisé, le communisme devant cette «autre» menace venue du ciel.

«Chaque jour étonné tu reprends terre
cette nuit n'était pas la dernière
mais le brontosaurus
mais César



FULVIO CACCIA

mais l'inca
mais le Corbeau te guette
monde mou...» ICBM, le poème de Paul-Marie Lapointe évoque magnifiquement — en convoquant âges et continents — la terreur banalisée de ce moment.

Aujourd'hui les conditions politiques ont apparemment changé. Le Mur de Berlin, il est vrai, s'est effondré. De l'équilibre de la terreur nous sommes passés au déséquilibre des terreurs. De la social-démocratie et du libéralisme à l'écologie et à la pensée politiquement correcte. Quoi d'étonnant si ces horribles bêtes à crocs et à cornes cailent désormais... comme de gros chats.

Dinotopia de l'illustrateur James Gurney nous en donne un bel aperçu. Cet album illustré qui cartonne avec des ventes américaines de 400 000 copies, nous dépeint les dinosaures sous les traits du meilleur ami de l'homme.

Une île aux vagues splendeurs orientales accueille ces retrouvailles. Le monstre de jadis est devenu bête d'apparat et de locomotion. Mieux, il est devenu familier comme nos machines.

Exit la terreur de l'enfance. Vive les charmes bourgeois d'un gentil Quetzalcoatlus en animal de compagnie. L'Étanger est ainsi domestiqué, réduit à la fonction utilitaire d'une humanité qui contrôle tout, banalise

tout, même le monstrueux. «Brave Brontosaurus!» aurait pu s'exclamer le pantéologue Stephen Jay Gould dont le livre du même nom est traduit en plusieurs langues. Ainsi l'humanité se réconcilie avec cette proto-histoire épouvantable qui lui pendait au nez chaque fois qu'un puissant de la terre s'approchait de trop près de la chambre des boutons.

Mais cette époque est-elle réellement révolue? Chassez le naturel, il revient au galop. Telle est la leçon que nous assènera à coups de milliards et d'effets spéciaux Steven Spielberg dans son futur film *Jurassic Park* dont la sortie, prévue pour juin, sera à ne pas en douter le point d'orgue de ce festival médiatique de dinos sympathiques.

Cette adaptation du best-seller de Michael Crichton met en scène un scientifique qui reconstitue des dinosaures en éprouvettes, à partir de l'ADN de fossiles. Son succès se transformera, capitalisme oblige, en lucratif parc d'attraction pour touristes en mal d'émotions fortes. Mais là encore la nature reprendra ses droits et les gentils dinosaures, leur liberté meurtrière.

La revoilà donc, cette terreur qu'on avait cru oubliée. Elle retourne, amplifiée, décuplée par la science, surgissant désormais du coeur infinitésimal de la vie: le génome. À l'heure du débat éthique sur l'eugénisme et de la purification ethnique, le message ne saurait être plus clair. Ce rousseauisme convenu témoigne d'une civilisation en désarroi qui ne peut se représenter le monde qu'à travers les terreurs que lui inspire sa complexité.

Triste constat qui renvoie chacun à son irréductible nature et prépare le terrain au Nouvel Ordre idéologique mondial où les plus forts n'accepteront d'aider les plus faibles que si leur intérêt politique et économique s'en trouve justifié.

À PROPOS

... de la vie privée

Au risque de pasticher une étude récente, les citoyens ne veulent pas, n'acceptent pas de voir leur «identité pirate». Juste retour des choses ou évolution inéluctable? L'anonymat de la vie urbaine et la déshumanisation de la technique incitent à une incessante recherche d'autonomie dans tous les domaines de l'existence.

Ce n'est ni le temps, ni le lieu de raffiner des «distinctions» entre secteurs public et privé en ce qui concerne la protection jalouse de l'intimité, de cette sphère précieuse mais fragile que définit la notion de vie privée. C'est là que se situe le sens profond du projet de législation que le ministre des Communications entend déposer sous peu, à l'Assemblée nationale en vue d'assurer, dans le vaste secteur privé, la protection des renseignements personnels.

La Commission ne saurait trop encourager le gouvernement et l'Assemblée nationale à l'engager dans cette voie.

Certes, le Québec deviendrait ainsi le premier lieu en

Amérique du Nord où seraient intégralement protégés, les renseignements personnels. En franchissant ce pas, on achèverait l'édification du modèle québécois. Mais, trêve de chauvinisme à fleur de peau. Ce n'est pas là que devrait résider la réelle fierté du gouvernement, des législateurs: ce nouveau pari exprimerait ouvertement leur profond respect de la société civile et leur attachement à l'idéal démocratique.

Assurer d'une protection jalouse cette dimension de la vie privée que cement les renseignements personnels, c'est donner un gage concret au pari de la liberté qui fonde la démocratie. C'est souscrire au dessin original de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Un passé éloquent, un avenir à protéger
Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LÉCLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

FAIS CE QUE DOIS

ACTUALITÉS

FONCTIONNAIRES *De l'argent, parfois...*

SUITE DE LA PAGE 1

Ces renseignements ont été recueillis au sein du gouvernement.

Lorsque nos deux Sherlock Holmes ont fait leur rapport, nous leur avons proposé de couvrir leurs frais. Nous imaginions que leurs contacts leur fournissaient ces renseignements contre rémunération. Mais il n'en était rien.

Des fonctionnaires fournissent en effet gracieusement des renseignements confidentiels à des enquêteurs privés, en échange de leur collaboration.

L'un de nos deux détectives privés a quelques contacts au service des enquêtes de l'aide sociale. Ces contacts, dit-il, lui fournissent le contenu de dossiers de bénéficiaires dont ses clients, des avocats généralement, cherchent à retrouver la trace.

En échange, il leur promet de leur fournir des informations sur des assistés sociaux qui font l'objet d'une enquête pour fraude. S'il apprend qu'un assisté social travaille au noir, par exemple, il le dénonce.

Cet enquêteur privé a déjà été employé du Bureau de crédit de Montréal (Equifax). A ce titre, il communiquait souvent à ses contacts au sein du gouvernement la fiche de crédit d'un contribuable soupçonné de fraude. C'est ainsi qu'il récompensait ses informateurs.

En retour, ces commis de l'Etat rémunéraient leur clandestin collaborateur avec des renseignements personnels appartenant à d'honnêtes citoyens qui s'attendent à la confidentialité.

Le second détective qui a collaboré avec nous corrobore sans hésitation cette version des faits.

«J'aide des fonctionnaires à faire leur travail», dit-il tout bonnement. Il affirme servir parfois d'intermédiaire pour un fonctionnaire de l'aide sociale qui voudrait vérifier une information sur un bénéficiaire que possède la CSST.

Des fonctionnaires préfèrent cependant agir entre espèces sonnantes et trébuchantes et arrondir leurs fins de mois en acceptant quelques billets sous la table.

L'une de nos sources relate le cas d'un enquêteur de l'aide sociale qui fournissait de 75 à 100 dossiers d'assistés sociaux par jour à un collègue du bureau de crédit. Il recevait en retour 1\$ par dossier.

D'autres acceptent pour leurs bons services une bouteille de cognac à Noël.

Ces liaisons dangereuses existent dans à peu près tous les organismes publics détenteurs de fichiers importants. La Sûreté du Québec et son Centre de renseignement policier, à Parthenais, n'y échappent pas, selon nos sources.

Dans son bulletin d'information confidentiel de décembre 1991, le Centre admet candidement devoir «malheureusement déplorer plusieurs bris de sécurité au niveau de l'aspect confidentiel des informations contenues au CRPQ».

Il arrive que des fonctionnaires se font prendre à ce petit jeu. Et lorsque c'est le cas, la justice ne s'acharne pas sur le sort du coupable.

Un fonctionnaire de l'assurance-chômage a été reconnu coupable en décembre dernier d'avoir vendu (20\$ pièce, pour un magot d'au moins 2000\$), des renseignements personnels sur des chômeurs à un ami détective

privé.

Le tribunal lui a accordé une libération conditionnelle à un don de 500\$ à la Société canadienne du cancer...

A la suite d'un reportage du journaliste Normand Lester à Radio-Canada en octobre dernier, faisant état d'un trafic semblable à l'aide sociale, le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a suspendu de ses fonctions un de ses employés pour la durée d'une enquête qui est en cours à la Sûreté du Québec.

La porte-parole du ministre André Bourbeau affirme qu'il s'agit d'un «cas isolé», que les systèmes d'information du ministère sont «à toute épreuve» à cet égard. Les employés signent un engagement de confidentialité, dit-elle.

Ce n'était pas la première fois que ce ministère était mis en cause pour bris de confidentialité. En 1988, le ministre Pierre Paradis avait dû déclencher une enquête policière sur un trafic de renseignements. Deux fonctionnaires avaient été poursuivis en justice.

Le président de la Commission d'accès à l'information, M. Paul-André Comeau,

est conscient de l'existence de ce marché noir. «On peut promettre la confidentialité, dit-il en entrevue. Mais on ne pourra jamais promettre qu'il n'y aura jamais de fraude. Parce que c'est une composante de la nature humaine.»

Si la technologie «amplifie le risque», M. Comeau rappelle que «les dossiers de papier circulaient, traînaient et se vendaient». Il note toutefois qu'avec le développement des technologies de l'information, les États se sont dotés de lois pour protéger la vie privée.

Le gouvernement du Québec, dit-il, «a décidé de se morigéner lui-même», en 1982, en se dotant d'une loi à cette fin, qui n'existait pas avant l'informatique.

Le problème, ajoute M. Comeau, c'est que les organismes opèrent sans filet. Il donne l'exemple de la CSST où on a découvert que les 2000 employés ont accès au fichier d'un bénéficiaire. Les consultations ne sont pas enregistrées. De sorte qu'il est impossible de repérer la source d'une fuite. L'organisme doit, d'ici 1996, modifier son système pour pallier cette lacune.

Dans ses deux derniers rapports annuels, le vérificateur général du Québec, M. Guy Breton, identifie de nombreuses lacunes à la sécurité des systèmes informatiques.

«Il n'y a pas de préoccupation quotidienne pour la sécurité, dit-il en entrevue. Tout le monde n'est pas convaincu de la nécessité de protéger l'information. Il s'est établi une confiance que ça va bien, que ces machines s'autocontrôlent et qu'on ne devrait pas s'enervier avec ça».

De manière générale, M. Breton observe que les gens ne sont pas assez prudents avec les mots de passe et les codes qui leur donnent accès aux systèmes. «Les gens se les prêtent», dit-il, ou alors ils conservent le même durant des années. «Tout le monde sait que le mot de passe du collègue, c'est le nom de sa femme.»

M. Breton note que l'information, c'est le pouvoir. C'est pour cela que le gouvernement est puissant, dit-il. «Il l'a toute». Mais «quand il la laisse fuir, il y a des gens qui en profitent et qui se gagnent du pouvoir avec. La règle, ajoute-t-il, devrait être qu'on soit tous égaux devant ce que le gouvernement possède.»



Don du Canada à la Russie



PHOTO AP

LES AILES DE LA VIE Un cargo Boeing 707 des Forces armées canadiennes a livré hier à Kirov, en Russie, une cargaison de fournitures médicales et chirurgicales attendues désespérément par les hôpitaux soviétiques pour enfants. Cinq centres hospitaliers du pays bénéficieront ainsi du matériel donné par le gouvernement canadien et distribué par la Croix-Rouge. À droite, l'infirmière Sofia Balabanova pose devant le précieux arrivage qui permettra de sauver des vies à l'hôpital des maladies infectieuses de Kirov.

DISSIDENTS *Une certaine impatience*

SUITE DE LA PAGE 1

tions.

D'autre part, condamnés par leurs électeurs parce qu'ils ne prennent pas de positions aussi fermes que ces deux députés, d'autres conservateurs relèquent le camp des dissidents.

À cet égard, même le lieutenant québécois de Brian Mulroney, Benoit Bouchard, n'a pas échappé dans son comté au vent de réprobation qu'a soulevé son appui au bill C-105.

Cela s'ajoute une certaine impatience dans les rangs des députés du reste du Canada. «C'est un bill du gouvernement, non!» s'exclame ainsi l'un d'entre eux pour qui il est évident que le parti devrait sévir contre les dissidents.

Depuis 1984, Brian Mulroney a déjà montré la porte à des députés à deux reprises. Il ne s'agissait jamais de députés du Québec.

Lors de l'adoption d'une nouvelle loi sur les langues officielles en 1988, Brian Mulroney avait menacé de sanctions ceux de ses députés qui voteraient contre le gouvernement.

Par la suite, l'un des dissidents, lesquels étaient tous de l'extérieur du Québec, avait perdu son poste de secrétaire parlementaire.

Plus tard, lors de l'adoption de la TPS, le premier ministre avait également menacé des dissidents d'expul-

sion. À l'issue de ces débats, deux députés élus comme conservateurs en 1988, Pat Nowlan, de la Nouvelle-Écosse, et Alex Kindy, de l'Alberta, siègent actuellement aux Communes comme indépendants. Cette fois-ci, le gouvernement se donne apparemment encore une semaine pour aplanir certaines de ses difficultés sur le front de l'assurance-chômage.

Mais, sur le fond, à savoir la réduction des prestations et leur élimination complète pour les travailleurs qui quittent volontairement un emploi, le bill C-105 n'est pas encore promis à des modifications.

À la place, le ministre Bernard Valcourt promet d'en assouplir le cadre.

Le projet de directives qui circule depuis un mois dans les bureaux régionaux de l'assurance-chômage et qui aurait pour effet de serrer la vis aux chômeurs n'a rien, jure-t-il, ni d'officiel ni de définitif.

Ensuite, il y aura bel et bien de nouveaux agents d'assurance-chômage, a assuré le caucous conservateur hier. Il a été question de 300 nouveaux enquêteurs.

Mais le ministre a nié catégoriquement en public que le bill C-105 résulte en soi en un accroissement des effectifs de l'assurance-chômage destinés à faire davantage la chasse aux abus.

M. Valcourt n'exclut cependant pas de se rendre à la suggestion de certains de ses collègues députés et de mettre en place une ligne téléphonique gratuite pour encourager des délateurs à dénoncer des abus.

JOB *Des arbitres trop généreux ?*

SUITE DE LA PAGE 1

aujourd'hui», précise Pierre Bastien, chef des opérations à Montréal de la Commission de l'emploi et de l'immigration.

Ainsi, les conseils arbitraux, première instance d'appel des décisions des fonctionnaires, donnent pleinement raison aux citoyens contre l'assurance-chômage dans 34% des cas, alors que la moyenne hors Québec est de 14%. C'est en Saskatchewan que le taux de réussite des contestations est le plus bas, soit moins de 8%, tandis que l'Ontario se situe dans la moyenne hors Québec.

Ces statistiques ne tiennent pas compte des nombreux cas où un conseil arbitral, formé d'un président en principe neutre (une nomination politique), d'un représentant patronal et d'un représentant choisi par les syndicats, tranche la poire en deux, en diminuant le nombre de semaines de privation des prestations, par exemple, ou encore en réduisant l'amende imposée par un fonctionnaire en raison d'une fausse déclaration. «La diminution des pénalités est très fréquente», souligne William de Merchant, du Mouvement Action-Chômage de Montréal, un organisme financé par Centraide qui défend les petits salariés trop «riches» pour avoir droit à l'Aide juridique.

Ce qui a changé depuis la réalisation de l'étude de la Commission de l'emploi et de l'immigration qui scrutait les données de 1989-1990, c'est l'adoption du bill C-21 serrant une première la vis aux chômeurs qui quittaient volontairement leur emploi et faisait passer l'exclusion d'un maximum de 6 semaines à une période de 7 à 12 semaines. Depuis, le nombre d'appels pour justifier un départ volontaire et ravoir les prestations perdues a grimpé de façon notable.

À l'Action Chômage, le nombre de cas liés à des départs volontaires a plus que doublé. Les trois quarts des 400 appels que défend chaque année l'organisme devant les conseils arbitraux portent sur des départs volontaires, alors que cette proportion n'était que du tiers avant le resserrement de la loi. «Typiquement, un employeur change unilatéralement les conditions de travail, une baisse de salaire de 2\$ sur 10\$, par exemple, et l'employé décide de partir», explique M. de Merchant.

Du côté de l'emploi et immigration, M. Bastien confirme que le nombre d'appels au Québec a augmenté de 50% depuis le C-21, passant de 5200 en 1990 à 7500 en 1992.

Si le nombre d'appels a augmenté depuis, moins de gens, par contre, quittent volontairement leur emploi. Selon Statistique Canada, 278 670 personnes l'ont fait en

1990. Deux ans plus tard, ils étaient moins de 200 000.

Il faut avoir le temps pour en appeler d'une décision d'un fonctionnaire de l'assurance-chômage. Malgré les prétentions du ministre Valcourt qui parle d'un délai de 30 jours, un chômeur devra patienter en réalité plus de cinq mois avant de toucher un chèque en cas de départ volontaire, s'il gagne évidemment: il a déjà attendu de 10 à 12 semaines avant la réponse négative du fonctionnaire, il prendra deux à trois semaines pour chercher à convaincre les fonctionnaires et consulter, s'il y a lieu, et il s'écoulera de 4 à 6 semaines avant qu'il soit entendu par un conseil arbitral qui rendra sa décision dans les dix jours.

Pour en appeler, il faut également être particulièrement mal pris. Comme il est préférable, et c'est une des constatations de l'étude, d'être représentés par un avocat pour le faire, les mieux nantis, souvent, ne s'en donnent pas la peine d'en appeler, plus riches au moins des frais d'avocats qu'ils n'ont pas engagés. «La Loi sur l'assurance-chômage est une des lois les plus complexes après la Loi de l'impôt», fait remarquer Jean-Paul Lalancette, un professeur de relations industrielles des HEC, qui fut pendant douze ans président d'un conseil arbitral.

Au Québec, quand le prestataire est représenté au conseil arbitral, il gagne entièrement sa cause dans 46,7% des cas, et lorsqu'il se présente seul, il ne gagne que dans 27% des cas.

Fait troublant, l'étude met en relief l'incompétence de certains présidents de conseils arbitraux. À ce chapitre, les nominations politiques et la brève formation consentie aux nouveaux présidents — quelques jours seulement — n'aident en rien. A preuve, dans 16% des cas, l'appel porte sur des décisions non fondées en droit ou des avis de fonctionnaires qui n'ont aucun rapport avec la réalité, de l'opinion même de la Commission. Or, tenez-vous bien, 40% de ces appels sont rejetés! Le prestataire jouit tout de même d'un autre recours, là où il peut espérer gagner sa cause: un appel devant un juge-arbitre de la Cour fédérale. Les délais: environ deux ans!

On parvient parfois à se débarrasser d'un président outrageusement incompétent. Dernièrement, les représentants des syndicats et des patrons se sont ligüés avec succès pour évincer un président, un des conservateurs nommé pour service rendu. La cause: cet alphanabète fonctionnel avait un mal fou avec la jurisprudence, sans parler du dossier comme tel. «Il y a un problème de compétence» aux conseils arbitraux, a reconnu M. Lalancette.

BOSNIE *Prêts à employer la force*

SUITE DE LA PAGE 1

ternationale.

«Notre conscience se révolte à l'idée d'accepter passivement une telle brutalité», a lancé hier le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher. Le chef de la diplomatie américaine a annoncé du même souffle que «le président Clinton estime qu'il est temps pour les États-Unis de s'engager activement et directement dans les démarches multilatérales qui ont pour but un règlement juste et réalisable à ce dangereux conflit».

«Nous sommes prêts à employer notre puissance militaire pour faire respecter un tel accord si nécessaire. J'espère que nous n'aurons pas à en arriver là», a ajouté M. Christopher. Ce dernier a aussi annoncé que les États-Unis nommaient le diplomate Reginald Bartholomew, actuellement ambassadeur des États-Unis à l'OTAN, pour épauler Cyrus Vance et David Owen, coprésidents de la Conférence de paix sur l'ex-Yougoslavie.

Plan en six points

Le plan en six points des États-Unis pour la Bosnie-Herzégovine est le suivant:

- participation américaine aux négociations Vance-Owen;
- participation américaine à la mise en oeuvre d'un accord, s'il est accepté par l'ensemble des parties;
- participation américaine à une opération militaire avec les Nations unies et l'OTAN si elle s'avérait nécessaire;
- renforcement des sanctions économiques contre la Serbie;
- respect de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie;
- création d'un tribunal de l'ONU chargé de statuer sur les crimes de guerre commis en Bosnie.

Ne manquant pas de relever l'incurie européenne devant la tragédie des Balkans, Warren Christopher a critiqué les «occasions manquées» des pays occidentaux au cours des deux dernières années, «pendant lesquelles les États de l'ancienne Yougoslavie se sont enfoncés dans les ténèbres de la terreur et du bain de sang».

Alors qu'il y a quelques mois encore les États-Unis ne cessaient de répéter que la situation en ex-Yougoslavie était «très complexe» et qu'il fallait y penser par deux fois avant de s'engager dans une intervention, M. Christopher a noté dans une autocréation remarquée: «Un signal assez puissant et envoyé suffisamment tôt aurait pu empêcher beaucoup d'agressions, de bain de sang.» Il a souligné les myriades «d'occasions manquées» par la diplomatie internationale dans cette pénible affaire.

Les États-Unis ont annoncé qu'ils consulteront rapidement leurs alliés pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie, dont la mise en place a été autorisée par les Nations unies mais qui n'est pas encore matérialisée.

Prié de dire si Washington avait envisagé d'aider di-

rectement les Bosniaques avec des armes ou un appui aérien, Warren Christopher a dit que ces deux solutions avaient été écartées en raison des objections soulevées par la France, la Grande-Bretagne et le Canada, pays qui ont actuellement des Casques bleus sur le terrain.

Vance et Owen contents, Iztetbegovic modérément satisfait

Cyrus Vance et David Owen se sont réjouis des propositions américaines.

Les deux hommes ont apprécié le fait que Washington ait décidé «de jouer un rôle actif» dans le processus de paix et tout particulièrement de s'engager à faire appliquer tout règlement du conflit, a dit leur porte-parole Fred Eckhard.

Cyrus Vance et David Owen prendront donc la peine de mettre à la disposition de Reginald Bartholomew, l'émissaire spécial nommé par le président américain Bill Clinton, «toutes les informations dont ils disposent».

Dans l'intervalle, les deux médiateurs ne relâcheront pas la pression pour pouvoir aboutir à un accord rapide sur un règlement global du conflit «dans le contexte des discussions en cours au Conseil de sécurité (de l'ONU)», a ajouté le porte-parole.

Un peu plus tôt dans la journée, le représentant musulman aux pourparlers de New York, M. Haris Silajdzic, avait souhaité une «implication substantielle» de Washington dans le processus de négociations, aux côtés de la Russie et de la CEE.

En fin de journée, le président bosniaque Alija Iztetbegovic s'est pour sa part déclaré satisfait de l'annonce américaine, tout en déplorant que l'embargo sur les ventes d'armes dans les Balkans (qui s'applique aussi à la Bosnie) ne soit pas levé pour permettre aux Musulmans de s'armer.

Sur le terrain, un calme relatif a régné sur les lignes de front de Bosnie et de Croatie durant la nuit et hier matin. Mais dans l'est de la Bosnie, des affrontements ont éclaté entre Musulmans et Serbes près de la frontière de la Serbie. Plusieurs localités ont été bombardées.

UNE BANDE ENVAHIT UN PARC

Une bande de citoyens en avait assez de voir un parc du voisinage laissé à l'abandon. Ils ont donc passé un samedi entier à enlever les déchets, planter des fleurs et repeindre les balançoires rouillées.

Ces gestes font partie d'une douce révolution. Un à un, ils contribuent à rendre notre monde meilleur. Soyez complice de cette révolution.



IMAGINEZ TOUS CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE, EN DONNANT DE VOTRE TEMPS ET DE VOTRE ARGENT.

LE DEVOIR est publié par Le Devoir Inc., société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 2050, rue de Bleury, Montréal, H3A 3M9. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division des imprimeries Quebecor Inc., 612 ouest rue St-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc. située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général: (514) 985-3333. Le Devoir (USPS - 003708) is published daily by Le Devoir Inc., 2050 De Bleury, 9e étage, Montréal, Québec H3A 3M9. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.Q. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.